

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

Présents : 20      Procurations : 2      Absents : 1      Votants : 22

Monsieur Pascal LABROUSSE DESCOUT assure le secrétariat de la séance ordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur les comptes-rendus des séances des 21 février et 28 mars.

Mr DUTHEIL indique que dans le compte-rendu de la dernière séance du 21 février 2017, concernant la question sur le projet photovoltaïque, il faut lire « opter pour le régime réel normal de la TVA ».

Hormis cette remarque les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **Question 1 : régie photovoltaïque : emprunt et ligne de trésorerie**

Mr BOURDEAU rappelle que par délibérations du 19 décembre 2016 et du 21 février 2017, le Conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque en vue d'équiper les toitures de la Maison des Sports et du Clubhouse du Football et du rugby, de panneaux intégrés et de revendre l'intégralité de l'énergie produite à Electricité de France. Il rappelle que l'attribution de ces installations et des démarches administratives et techniques préalables a été faite à Megawat et à HCS (Habitat Concept Solaire), et qu'un budget annexe spécifique à ce service a été créé. Il indique que pour permettre la réalisation des installations photovoltaïques un emprunt de 48 300 € est nécessaire, et ce budget étant assujéti à la TVA, afin d'anticiper les remboursements du service des impôts il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie estimée à 10 000 €.

Mr BOURDEAU expose qu'une consultation a été lancée auprès d'organismes bancaires, et que l'offre la plus intéressante paraît être celle de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, à savoir : une ligne de trésorerie de 10 000 € au taux fixe de 1,32% sur un an et une commission d'engagement de 95 € d'une part ; un prêt de 48 300 € sur une durée de 15 ans à échéance semestrielle à compter de février 2018 au taux de 1,43% avec des échéances dégressives de 3 899,17 € en 2018 à 3 254,53 € en 2032 dont un amortissement constant de 3 220 €.

Mr BOURDEAU précise que l'on poursuit toujours avec les deux entreprises retenues pour les deux sites et que HCS aura effectué le travail vers le 20 Mai. Il indique que l'on va demander son calendrier à Megawat.

Ce dossier n'appelant pas de débat, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal approuve les propositions de ligne de trésorerie de 10 000 € et de prêt de 48 300 € sur 15 ans à échéance semestrielle présentées par la CEAPC et autorise la Maire à signer les contrats correspondants.

### **Question 2 : régie photovoltaïque : budget annexe pour 2017**

Mr BOURDEAU présente le budget et rappelle que la création d'un budget spécifique était nécessaire pour la régie photovoltaïque s'agissant d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) indépendant du budget principal et régi par une comptabilité distincte (instruction M 41). Il indique qu'en section d'investissement sont prévus les crédits nécessaires à la réalisation des installations photovoltaïques en dépenses, et l'emprunt correspondant au coût de ces installations en recettes, ce qui représente un montant de 48 300 €. En section de fonctionnement, les charges d'exploitation liées à la mise en œuvre des installations photovoltaïques en dépenses et une prévision de produits de revente de l'électricité produite, ce qui représente un montant de 1 600 € en dépenses et en recettes.

Mr POINET relève que le retour sur investissement se fait sur 12 à 13 ans.

Mr BOURDEAU observe que cela était prévisible et avait été annoncé mais rappelle que c'est le choix de s'engager dans les énergies renouvelables en précisant que le tarif de rachat n'est plus ce qu'il était il y a quelques années.

Mr LALANNE regrette que l'on n'ait pas pu réaliser l'opération en autofinancement car le retour était directement de 4 500 € par an, tandis qu'en devant emprunter il faut du temps avant d'arriver à une marge.

Au terme des échanges, le Conseil municipal approuve ces propositions budgétaires pour 2017 concernant la régie photovoltaïque à l'unanimité.

### **Question 3 : Budget annexe du service d'assainissement collectif pour 2017**

Mr LALANNE rappelle la complexité de la répartition des charges entre les budgets d'assainissement collectif et du SPANC, et entre Nontron et Saint-Martial-de-Valette pour les charges de personnel.

Mr LALANNE indique qu'en section de fonctionnement, les crédits s'élèvent à la somme de 407 020 € en dépenses et en recettes, intégrant un virement à l'investissement de 184 008 € et un excédent antérieur de 66 770,27 € et qu'en section d'investissement les crédits nouveaux proposés représentent 411 933,74 € en dépenses auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de 339 053,51 €, et 621 228,34 € en recettes auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de 129 758,91 € (subventions), soit un total 750 987,25 € en dépenses et en recettes.

Il souligne la bonne santé de ce budget avec un autofinancement confortable qui permet d'investir sans emprunter. Il ajoute que des investissements sont à réaliser tels qu'un poste de refoulement au camping, la réfection probable du réseau d'assainissement à la salle des fêtes, ou encore une étude diagnostique des réseaux.

Mr LALANNE observe que c'est un budget équilibré avec un solde positif chaque année.

Mr POINET demande si le diagnostic évoqué concerne l'ensemble du réseau car la somme de 20 000 euros prévue pour cela lui paraît peu élevée.

Mr LALANNE précise que c'est une somme prévisionnelle qu'il faudra probablement adapter.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget proposé pour l'exercice 2017 du service d'assainissement collectif.

#### **Question 4 : Budget annexe du service d'assainissement non collectif pour 2017**

Mr LALANNE indique que ce budget s'équilibre « trop facilement » car d'année en année le report est positif tant en fonctionnement qu'en investissement. Ainsi, pour équilibrer les recettes, des dépenses prévisionnelles doivent être inscrites qui ont un caractère fictif. On a commencé à diminuer la redevance due par les usagers mais ne même temps on se trouve dans un processus de transfert prochain de compétences et il faut aussi tenir compte de l'Entente Intercommunale avec la Commune de Saint-Martial-de-Valette.

Toutefois, Mr LALANNE souligne que l'usager ne doit pas être pénalisé. Il rappelle que la loi contraint les intercommunalités à prendre cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais celles-ci peuvent anticiper. Mr LALANNE note que le SIDE en discute en interne cependant la CCPN et les communes concernées ne se sont pas réunies à ce sujet, et qu'il ne faudrait pas sortir du cadre légal. Il ajoute que dans le cadre du transfert il y aura la question du personnel aussi le contexte amène à approfondir ce sujet.

Mr BOURDEAU ajoute qu'il a vu le Président du SIDE car celui-ci voulait faire voter le SIDE sur certaines propositions de transfert, notamment au niveau départemental. Il ajoute qu'il serait dangereux que les tarifs du service soient votés au niveau départemental.

EN l'absence d'autre intervention, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal approuve le budget proposé pour l'exercice 2017 du service d'assainissement non collectif.

#### **Question 5 : convention avec l'association pour l'emploi en Haut-Périgord pour 2017**

Mr BOURDEAU rappelle le rôle de l'association pour l'emploi en Haut-Périgord et les actions d'insertion qui sont faites. L'APEHP a pour objet d'initier, de développer, de mettre en œuvre et de gérer toute initiative à l'insertion professionnelle de tous les publics de plus de 26 ans en recherche d'emploi et relevant du territoire du Haut-Périgord (114 communes et 7 communautés de communes). La Commune a été saisie afin de conclure pour 2017 une convention de partenariat.

Mr BOURDEAU précise que l'emploi doit relever de la communauté de communes. Il signale qu'un redéploiement des missions va se faire au sein de l'Espace Economie Emploi suite à un départ en retraite. Il observe que les interventions sont trop dispersées aujourd'hui entre les Régions, les Départements, les communautés de communes et précise que l'on ne peut bien s'occuper de l'emploi que quand on est sur le territoire.

Mme DUMONT indique qu'il serait bien d'avoir un bilan de toutes ces actions.

Mr BOURDEAU suggère de demander au directeur de l'EEE de venir présenter au Conseil municipal les actions pour l'emploi.

Mme HERMAN ajoute qu'il serait intéressant de voir quelles sont les retombées en termes d'emploi de ces actions. Elle précise que cela a servi déjà dans le cadre d'un diagnostic sur l'étendue du territoire.

Mr BOURDEAU souligne que cela permet en effet de construire des politiques territoriales

Mr DUTHEIL relève qu'il faudrait un seul organisme pour s'occuper de cela.

Mr BOURDEAU note qu'en effet un guichet unique pourrait s'adresser aux publics concernés, les chefs d'entreprises notamment qui cherchent auprès de Pôle Emploi mais qui se heurtent au fait qu'il n'y a pas de lien avec les autres structures. Il prend l'exemple du Pôle d'Excellence Rurale du « Cuir » qui fonctionne très bien à Thiviers avec les différents acteurs économiques de la filière.

Mr LALANNE précise que l'action économique dépend de la communauté de communes et on est aujourd'hui dans une situation de désordre statutaire, et sur ce domaine important de l'emploi il faut que la CCPN clarifie ses positions.

Les débats étant clos, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec l'Association pour l'Emploi en Haut-Périgord pour 2017 ainsi que le versement de la cotisation pour 2017 fixée sur la base d'une contribution de 0,10 euros par habitant et de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 3 312 habitants.

**Question 6 : demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour la mise aux normes, la réalisation de plans particuliers de mise en sécurité, et la sécurisation des bâtiments publics**

Mr BOURDEAU rappelle que dans le cadre d'un programme de travaux de mise aux normes d'accessibilité, de mise en place d'un plan particulier de mise en sécurité, et de sécurisation de plusieurs bâtiments communaux chiffré à 163 140,31 € HT, il apparaît opportun de solliciter auprès du Département une aide au titre du Fonds d'Equipement des Communes au taux le plus élevé possible. Il précise que ces travaux concerne le programme AD'AP les PPMS des écoles,...

Mr LALANNE précise que l'on a déjà délibéré en février à ce sujet mais entre temps d'autres opérations se sont ajoutées.

Mr BLANCHON demande si le PPMS de Gambetta ne concerne que la partie école.

Mr BOURDEAU confirme en effet que la partie associations n'est pas concernée.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande de subvention au titre du F.E.C. pour ces programmes tel que proposé.

**Question 7 : demande de subvention au titre des amendes de police et de la réserve parlementaire pour la réalisation d'un plateau ralentisseur Avenue Jules Ferry**

Mr BOURDEAU expose que dans le cadre du programme de réfection de la voirie et de la sécurisation des espaces de circulation des véhicules et des piétons, il apparaît nécessaire d'intervenir au niveau de l'intersection entre la rue des Avenue Jules Ferry et la rue des Maîtres de Forges, face au parvis de la Cité scolaire Alcide Dusolier. Un projet a été demandé à l'entreprise EUROVIA qui propose un plateau ralentisseur pouvant être réalisé pour un coût total de 29 519,20 € HT soit 35 423,04 € TTC. Il ajoute que pour financer cette opération, des subventions aux taux le plus élevé possible peuvent être demandées : d'une part, une aide auprès du Département au titre des amendes de police ; d'autre part, une aide auprès de Monsieur le Sénateur Bernard CAZEAU au titre de la réserve parlementaire.

Mr BOURDEAU ajoute que ce dispositif sera complété par un abri pour les élèves.

Mr DUTHEIL demande si un trottoir peut être aménagé à cet endroit côté droit en montant.

Mr BOURDEAU rappelle que l'on a ce problème d'absence de trottoir d'un côté tout le long de l'avenue, mais qu'il y a un large trottoir sur le côté du Lycée.

Mr DUTHEIL insiste en indiquant que beaucoup de personnes prennent ce côté à pied, jeunes, personnes âgées,...

Mr BOURDEAU précise que l'on n'aurait plus la largeur nécessaire pour la voie en créant un second trottoir mais indique que le « stop » sera décalé au niveau du Crédit Mutuel et qu'il pourrait y avoir une partie en trottoir juste avant le plateau ralentisseur.

Au terme des échanges, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre des amendes de police et de la réserve parlementaire du Sénateur Bernard CAZEAU pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur Avenue Jules Ferry.

**Question 8 : vote des taux des taxes locales**

Mr BOURDEAU rappelle que chaque année le Conseil municipal doit fixer les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, dont les produits constituent les ressources de fonctionnement de la Commune, comme les dotations et compensations de l'Etat, et les produits propres des services qui stagnent ou diminuent.

Mr BOURDEAU précise que les bases d'imposition augmentent de 0,4% pour 2017 et que le produit reçu pour 2016 a été moindre que prévu. Il compare les taux de Nontron avec ceux des communes de même strate, ainsi qu'avec les taux départementaux et taux nationaux : T.H.: 15,21% (Dordogne: 10,98%; France: 13,03%); T.F.B.: 32,41% (Dordogne: 26,42%; France: 17,78%); T.F.N.B.: 117,44% (Dordogne: 79,10%; France: 50,90%)

Il souligne que l'on se contraint à ne pas augmenter les taux mais que ce n'est pas sans mal compte tenu des difficultés budgétaires. Il constate que le niveau des taxes est un frein pour venir habiter à Nontron, alors que les communes autour de Nontron accueillent des constructions neuves. Il constate que la solidarité intercommunale n'existe pas.

Mr BOURDEAU indique que des communes disposent d'un véritable « bas de laine », de 600 000 à 800 000 € pour certaines d'entre elles qui demandent pourtant des subventions au département. Pendant ce temps Nontron paie 55 € par habitant pour le contingent incendie au lieu de 20 € pour les autres communes qui en bénéficient.

Mr DUTHEIL précise que les valeurs locatives datent de l'année 1970 et qu'il y a en projet une revalorisation actualisée à l'année 2010. Il ajoute que la CFE (*contribution foncière des entreprises*) sera basée sur cette revalorisation de 2010 ce qui va entraîner des hausses sensibles. C'est un lissage vers le haut qui se prépare.

Mr LALANNE souligne qu'aujourd'hui dans le système actuel il y a des gagnants comme les hôtels de luxe ou les grandes surfaces commerciales, et il y a des perdants comme les maisons de retraite ou les petits commerces, et la DGFIP (*direction générale des finances publiques*) n'a toujours pas communiqué les éléments relatifs aux nouvelles bases qui ont été réclamées.

Mr BOURDEAU ajoute qu'ainsi on a double peine avec l'augmentation de la fiscalité additionnelle de la CCPN.

Mr DUTHEIL informe que des communautés de communes ont déjà augmenté la CFE.

Mr CARABIN ajoute que cette augmentation peut être catastrophique et faire fuir les entreprises du territoire.

A l'issue du débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux des trois taxes locales de la manière suivante :

- ➔Taxe d'habitation : 15,21%
- ➔Taxe foncière bâti : 32,41%
- ➔Taxe foncière non bâti : 117,44%

#### **Question 9 : indemnités des élus**

Mr BOURDEAU expose que par délibération 2014/5.2/033 du 7 avril 2014 portant fixation des indemnités de fonction, le Conseil municipal avait fixé le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du maire et des adjoints de la manière suivante :

- ➔Indemnité du maire = 43% de l'indice brut 1015 ;
- ➔Indemnité des adjoints = produit de 16,5% de l'indice brut 105, par le nombre d'adjoints.

Il rappelle qu'il s'agissait de marquer la volonté de diminuer le montant des indemnités des élus compte tenu :

- de la situation financière de la Commune ;
- du changement de strate démographique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (1 000 à 3 499 habitants) ;
- de l'abandon des majorations des indemnités, de 50% au titre du classement touristique de la Commune et de 20% au titre du statut de chef-lieu d'arrondissement de la Commune.

Il précise que l'économie réalisée en année pleine représentait 64 731 €.

Mr BOURDEAU souligne toutefois, que malgré les économies réalisées par ailleurs sur l'ensemble du budget par différentes mesures, notamment les réaménagements d'emprunts diminuant les annuités, la baisse des ressources et les contraintes qui pèsent sur la Commune ne permettent pas de générer une capacité d'autofinancement, ce que l'exercice 2017 met tout particulièrement en exergue. Aussi propose-t-il une nouvelle réduction des indemnités des élus de près de 15 000 € afin de contribuer aux efforts budgétaires, pour la période de mai à décembre 2017.

Mr BOURDEAU tient à rappeler qu'avant Mars 2014 le Maire percevait par mois 2 946 € et les Adjoints 925,02 €. Après Mars 2014, l'indemnité du Maire a été fixée à 1 348 € et celle des Adjoints à 561,13 €. La modification qu'il propose conduira à une indemnité mensuelle du Maire de 957,27 € et des Adjoints de 394,30 € cet effort se faisant jusqu'à la fin de l'année 2017.

Mr LALANNE ajoute, qu'en commission des finances, la construction du budget conduisait à un déficit de 120 000 € en fonctionnement et qu'une économie de 15 000 € a été proposée pour les mois suivants de l'année. Il précise que pour l'an prochain, on verra en fonction des circonstances en espérant une meilleure situation.

Par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Me HERMAN, Mrs GOURDEAU, POINET, Me LAGARDE) le Conseil municipal approuve la mesure de réduction des indemnités du Maire et des Adjoints telle que proposée.

#### **Question 10 : budget principal pour l'exercice 2017.**

Mr LALANNE présente le budget et rappelle que la situation est difficile pour Nontron et très difficile pour le bassin de vie. Il insiste sur le fait que ce budget est présenté de manière « sincère et équilibrée », à hauteur de 3 594 826 € en fonctionnement et 2 280 187 € en investissement où apparaît un besoin de financement de 454 155 € couvert par un emprunt prévisionnel.

Mr LALANNE souligne la difficulté de la situation avec une capacité d'autofinancement négative d'environ 25 000 €. Il rappelle que les recettes doivent en principe être supérieures aux dépenses afin de dégager le moyen de financer les investissements. Or on a abouti à un déséquilibre de l'ordre de 120 000 € conduisant à une nécessaire réduction des dépenses.

Il indique donc que l'on a abaissé les indemnités des élus, que l'on a diminué les subventions aux associations en négociant avec la communauté de communes pour qu'elle participe à l'aide aux clubs à caractère intercommunal tels que le CSN ou l'ASN.

Mr BOURDEAU explique que cette demande a été très mal prise par certaines communes au niveau du bureau de la CCPN lorsqu'il a évoqué ce sujet. Il a rappelé que Nontron met à disposition du personnel, des locaux, du matériel, ce que n'ont pas à faire d'autres communes. Celles-ci ne comprennent pas notre position.

Mr GOURDEAU exprime son accord sur le principe car dans les deux clubs cités il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas de Nontron, mais selon lui ces clubs portent à l'extérieur l'image et le nom de Nontron.

Mr BOURDEAU précise que c'est l'image du territoire et pas seulement de Nontron.

Mr LALANNE demande « de quoi Nontron est-elle le nom », et préfère que l'on parle de bassin de vie, car ne parler que de Nontron n'a plus vraiment ici de sens.

Il reprend et rappelle que l'on a une marge de manœuvre en matière de pression fiscale mais que la CCPN va augmenter la fiscalité de 5% uniquement pour équilibrer le fonctionnement et non pas pour construire un projet pour le territoire.

Mr LALANNE poursuit et expose que l'on est dans une logique difficile et de continuité d'une gestion rigoureuse depuis trois ans. On diminue les charges mais on doit faire face à une baisse des recettes.

Puis il détaille le fonctionnement par chapitre.

Sur le chapitre 011 il rappelle qu'il faut équiper les services pour améliorer le service rendu à la population. Sur le chapitre 012 concernant les frais de personnel la charge augmente pour tenir compte de l'évolution juridique de la situation des agents, mais en 2013 il y avait 48 titulaires et stagiaires et en 2016 on en compte 37. Un effort a été fait et on ne peut aller en-deçà ; l'organisation par ailleurs s'améliore.

Mr BLANCHON demande si une solution a été trouvée concernant l'instruction des demandes de cartes d'identité.

Mr BOURDEAU répond que l'on recherche une solution en interne et que l'on en reparlera.

Mr LALANNE continue sur le chapitre 66 (frais financiers) en baisse, traduisant l'effet des réaménagements d'emprunts.

Puis il passe à l'examen des recettes.

Sur le chapitre 73, concernant les impôts et taxes il rappelle la revalorisation des bases, note l'augmentation des compensations, observe la hausse du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

Concernant le chapitre 74 des dotations, Mr LALANNE remarque la diminution de 38 000 € environ par rapport à 2016, cette baisse étant compensée par l'augmentation de la dotation de péréquation en raison de la faiblesse du potentiel financier ; le produit reste au final à peu près le même.

Mr GOURDEAU souhaite faire des observations sur la partie fonctionnement du budget. Sur le chapitre 011 « charges à caractère général » il y a des dépenses contraintes comme pour les véhicules. Sur la cantine il y a une différence en défaveur de la Commune, entre le prix de revient de 2,92 € pour les maternelles et 3,20 € pour les primaires, et le prix refacturé aux familles de 2,45 €. Il est serait peut-être important de se poser la question de réduire cette différence.

Mr BOURDEAU répond qu'il s'agit d'un choix politique, les revenus sur Nontron ne sont pas très élevés et des augmentations trop importantes pourraient mettre en difficulté certaines familles.

Mr GOURDEAU n'est pas sûr que ce soit à la Commune de supporter cette différence et ajoute que la complexité des tarifs en place fait que cela est difficilement gérable, il y a deux prix d'achat, plusieurs prix de vente. Il n'y a pas de corrélation entre les prix de revient et de vente aux familles.

Mr BOURDEAU préconise que l'on regarde les prix pratiqués dans d'autres communes.

Mr GOURDEAU précise que Nontron est bien placé sur le coût d'achat des repas.

Mme HERMAN estime intéressant et utile qu'une étude approfondie soit faite car on reconduit d'année en année un système qui n'apparaît pas satisfaisant. Il y a une échéance à ne pas laisser passer c'est celle de la rentrée scolaire de septembre, pour prévenir les familles si l'on veut modifier les tarifs. Elle ajoute que la multiplicité des tarifs engendre aussi un coût pour le travail administratif.

Mr BOURDEAU répète que c'est un choix politique mais qu'on doit tenir compte de l'augmentation des impôts par la CCPN et le Département qui pèse déjà sur les familles.

Mr LALANNE rappelle que tout cela a été évoqué en commission des finances et qu'il est difficile de trouver une solution équitable. La situation est complexe et avait été évoquée dans le cadre de projet de regroupement scolaire avec Saint-martial-de-Valette.

Mr GOURDEAU revient sur les dépenses d'énergies qui restent assez impressionnantes malgré les travaux effectués et els annonces faites, car ces postes ne diminuent pas.

Mr LALANNE partage ce constat.

Mr BOURDEAU regrette que le chauffage reste allumé dans certains locaux et envisage de mettre en place un forfait de charges pour les associations. Un cas flagrant est le tribunal où le chauffage coûte à Nontron alors que l'école de musique relève de la CCPN.

Mr LALANNE observe une occupation des locaux qui laisse à désirer malgré la convocation de plusieurs associations pour faire des mises au point. Le fait est que le patrimoine est détérioré et beaucoup de locaux doivent être améliorés, des travaux d'économie thermique sont à faire. Il déplore que la régulation informatique du chauffage ne fonctionne pas et que le prestataire ne réagisse pas.

Mr GOURDEAU évoque les subventions aux associations qui restent un chapitre symbolique par rapport à l'ensemble du budget. On observe une baisse de l'enveloppe qui est passée de 70 000 € à 55 000 € mais deux postes restent incompressibles pour des raisons « historiques », mais le véritable budget consacré aux associations est en fait de 25 à 30 000 €.

Mr LALANNE répond qu'en effet en mettant de côté le COS et l'Amicale des pompiers, on pourrait valoriser les locaux, occupés gratuitement, le matériel prêté, le personnel mis à disposition.

Mr BOURDEAU rappelle que Nontron fait des efforts que beaucoup de communes ne font pas par le biais des subventions comme par les aides indirectes.

Mr GOURDEAU dit que ces aides indirectes sont pratiquées aussi par d'autres communes.

Mr LALANNE souligne que l'on est dans une situation de carence grave en matière de soutien aux associations sur le territoire. Des actions pourraient se faire dans un cadre intercommunal. Les associations le méritent car elles animent tout le territoire. La solution n'est qu'intercommunale.

Mr GOURDEAU demande comment cela se passe en Haut-Périgord.

Mr BOURDEAU répond qu'il n'y avait quasiment rien à part des subventions saupoudrées par rapport à certaines manifestations. Il indique que va être mis en place un règlement au niveau de la CCPN comme l'a fait Pascal LABROUSSE pour Nontron.

Mr GOURDEAU aborde enfin la question des charges de personnel.

Il relève qu'en 2013 cela représentait 1 687 000 € et moins l'agent transféré à la CCPN pour le service urbanisme cela faisait 1 625 630 € en 2014. Aujourd'hui le montant est de 1 560 798 €.

Mme DELEST (services) intervient pour rappeler que l'assurance du personnel est passée de 53 000 € à 86 000 € en raison des dossiers maladie.

Mr BOURDEAU souligne que les arrêts maladie entraînent beaucoup de travail pour les services administratifs, comptabilité et ressources humaines.

Mr LALANNE ajoute également que dans les charges de personnel est incluse la rémunération exceptionnelle des agents recenseurs en 2017 pour environ 17 000 €.

Mr BOURDEAU rappelle également qu'en 2016 aucun avancement n'avait été pris en compte mais qu'en 2017 on inclut ces avancements.

Mr GOURDEAU intervient sur les opérations d'ordre et fait remarquer que l'indemnité de remboursement anticipé qu'il a fallu inscrire résultant de la renégociation d'emprunt aurait déséquilibré le budget, et que pour éviter cela on a enlevé l'amortissement de la voirie pour environ 225 000 €. Il souligne qu'en contrepartie on a ainsi enlevé d'autant une recette d'investissement.

Mr LALANNE répond que l'on va voir comment améliorer la situation en 2018 et il présente ensuite la section d'investissement : le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'équipement.

Sur la dette, le capital restant dû est de 6 711 000 € aujourd'hui. On en est toujours au même niveau de surendettement : 621 000 € sont à rembourser en 2017 dont 240 000 € d'un coup à la Caisse d'Epargne en dernier trimestre, et 65 000 € de solde d'un prêt à la CDC. Ces 300 000 € seront en moins en 2018 où le capital à rembourser sera donc moindre.

Sur les opérations d'équipement qui totalisent environ 1 500 000 €, Mr LALANNE détaille les programmes.

L'opération du Champ de Foire est inscrite en totalité pour 530 000 € environ. Il précise que des aides sont notifiées et que l'on est dans la phase des appels d'offres. D'autres aides sont en attente de notification et viendront atténuer le besoin d'emprunt.

Sur les opérations bâtiments communaux et voirie espaces verts, Mr LALANNE rappelle les différents projets inscrits au budget et les crédits prévus pour chacun d'eux. Il signale le projet de réfection de la Place des Droits de l'Homme autour de la salle des fêtes qui va être retravaillé pour demander des aides pour 2018.

Mr DUTHEIL à propos des travaux de voirie, souligne le soulèvement de la voie rue Debidour suite à une rupture de canalisation.

Mr BOURDEAU répond qu'une réunion a eu lieu avec le SIDE qui prendra en charge la réfection de la voirie rendue nécessaire par la rupture d'une canalisation d'eau potable. Il souligne que le SIDE avait pourtant indiqué que les réseaux étaient en bon état au moment d'engager les travaux de surface de la voirie.

Mr GOURDEAU fait remarquer que la reconstruction du centre de secours a impacté les budgets de fonctionnement successifs et que les reports de fonctionnement devraient être plus importants. Il note que des subventions inscrites ont été réduites pour tenir compte de la diminution du coût de réalisation de ce centre de secours. Il précise que la Commune aura encaissé plus de 1,5 millions de subventions et que le SDIS aura pris en charge la réduction du contingent incendie pendant deux années. Selon lui, cette situation aurait du générer un excédent de fonctionnement que l'on devrait retrouver aujourd'hui.

Mr BOURDEAU rétorque que les subventions obtenues du SDIS en 2012 et 2013 pour la reconstruction du centre de secours qui a été réalisée postérieurement, ont été fléchées sur d'autres opérations à l'époque.

Mr GOURDEAU souligne que la dépense prévue à l'origine de 2 000 000 € s'est élevée finalement à une somme moindre. Compte tenu des subventions accordées et des aides reçues des autres communes, le coût net global ressort en définitive à une somme largement inférieure à 400 000 €. De cette somme il faut enlever également la diminution d'environ 200 000 € en charges de fonctionnement au titre du contingent incendie, ceci ayant pour effet de se retrouver dans les reports sur exercices suivants. Le coût final pour la commune ne s'élève finalement qu'à environ 200 000 €.

Mr LALANNE observe qu'en effet le centre de secours a été abondamment subventionné dans un cadre très spécifique et contestable. Le coût reste quand même de 70 € par habitant pour Nontron alors qu'il est de 23 € pour les habitants des autres communes ayant contribué. De ce fait les subventions du SDIS on aurait aimé les retrouver en 2014.

Mr GOURDEAU revient sur les dossiers d'investissement projetés et dit souscrire au choix de l'aménagement autour de la salle des fêtes.

Mr BOURDEAU précise qu'un restaurant va s'ouvrir et qu'il y a aussi nécessité de sécuriser l'entrée et la sortie sur la RD 675 d'où la nécessité de murir le projet.

Mr GOURDEAU intervient sur les tableaux d'amortissement joints au budget qu'il estime pleins d'enseignement. Il y constate l'usure et la vétusté des biens. Certains biens sont amortis sur 50 ans comme les sanitaires publics, e qui ne serait pas validé dans le secteur privé.

Mr LALANNE en est d'accord mais modifier la durée d'amortissement est difficile. On travail sur des objectifs d'amélioration pour 2018 et les années à venir. Mais un partenariat avec la CCPN est indispensable. Il va y avoir des transferts de charges et de ressources qui peuvent avoir des conséquences assez lourdes sur la gestion de la Commune. Il rappelle que la CCPN prélève 42% des ressources du territoire et que cela augmentera jusqu'à 100%. On va augmenter les difficultés du territoire ce qui nécessite un partenariat renforcé au niveau intercommunal.

Mr BOURDEAU remercie l'ensemble des élus. Il fait observer la difficulté de programmer de projets et de pallier à la situation qu'il a trouvée avec son équipe. Il rappelle que sans solidarité si Nontron meurt les autres communes du territoire mourront aussi. Il prend l'exemple des médecins qui partiront qui est un sujet qu'il faut anticiper. Quand il s'agit de redynamiser Nontron il n'est pas question d'opposition autour de la table.

Mr LABROUSSE rebondit sur ce propos et relève le langage symbolique des élus de l'opposition (« vous » et « nous ») en leur demandant de ne pas être que des observateurs. Il rappelle que le Conseil est une assemblée où l'on prend les décisions ensemble.

Mr GOURDEAU souligne quand même qu'au bout du compte même si les élus sont ensemble « les décisions c'est vous qui les prenez ».

Mme HERMAN observe que depuis trois ans la manière de présenter la situation de la Commune est toujours faite avec le soupçon de l'appartenance de l'actuelle opposition à cette responsabilité alors qu'elle n'était pas là à l'époque.

Concernant la réduction des indemnités des élus, c'est un effort conséquent mais c'est un choix. Mme HERMAN estime que l'on perd beaucoup de temps à regarder dans le rétroviseur et préconise de poser les problèmes et de regarder les solutions permettant de les résoudre pour l'avenir. Au bout de trois ans de mandat, toujours parler de la situation que la nouvelle municipalité a trouvé et revenir sur ce qui s'est passé antérieurement, c'est lourd à porter. Mais on est prêt à travailler ensemble.

Mr BOURDEAU répond que l'on est bien obligé de parler des difficultés et de leurs raisons d'être car à la fin du mandat on sera jugé sur ce qui était au début et sur ce qui est à la fin. Il ajoute que dans le bulletin municipal on peut reprendre ce que les élus d'opposition ont écrit et ils ne se sont pas toujours montrés comme des partenaires.

Mr LALANNE souligne qu'en 2020 ce sera l'équipe actuelle qui sera responsable et il ajoute que si il répète depuis trois ans les mêmes choses c'est parce que des problèmes graves sont à régler. Depuis 1982 des erreurs ont été commises et renouvelées, les problèmes n'ont pas été anticipés et s'amplifient. Aujourd'hui il y a une déconnexion totale entre la Commune et la CCPN, laquelle n'a rien anticipé pour gérer la situation et augmente les impôts indéfiniment pour rien.

Il insiste sur le fait que toutes les étapes ont été manquées depuis 1982 pour construire le territoire et saisir les opportunités ; des dotations ont été ainsi perdues...

Il ajoute que si on revient souvent sur ces problèmes c'est qu'il faut s'engager ensemble dans une véritable démarche solidaire pour construire l'intercommunalité. Ce qui doit être décidé ne l'est pas, c'est le cas de la mutualisation sur laquelle il y a un blocage...

Mr GOURDEAU indique qu'il est l'un des plus présents à la commission des finances et qu'il a, lui, l'impression de travailler ensemble.

Les débats s'achevant, le Conseil municipal approuve le budget principal pour 2017 par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS de l'opposition municipale

-Fin de la séance -

**Le secrétaire de séance,**  
Pascal LABROUSSE DESCOUT

**Le Maire,**  
Pascal BOURDEAU

